

Thème III : Étudier les divisions politiques du monde : les frontières

Temps horaire indicatif : 24 heures.

Capacités travaillées :

- Capacités d'enseignement de spécialité :
 - Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive.
 - **Se documenter**
 - **S'exprimer à l'oral**
- Capacités de tronc commun :
 - **Employer des notions et des outils propres aux disciplines :** Savoir lire, comprendre et apprécier une carte, un croquis, un document iconographique, une série statistique...
 - **Construire une argumentation historique et géographique :** Procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique ou géographique.

Notions et vocabulaire :

- Frontière / border
- Partager / diviser
- Frontières internes, frontières externes
- Étanchéité / porosité
- Défrontiarisation

Introduction : On assiste aujourd'hui à un phénomène de frontiérisation, c'est-à-dire à un processus d'instauration ou de multiplication des frontières.

Cependant, celles-ci sont inégalement visibles car toutes ne sont pas marquées de la même manière.

Enfin, une frontière n'est pas forcément synonyme de fermeture : les espaces transfrontaliers s'affirment souvent comme des zones dynamiques.

Problématique : Pourquoi le tracé des frontières représente-t-il un enjeu géopolitique majeur ?

Objectifs définis par le BO : Les deux axes visent à :

- *Explicitier pourquoi les acteurs tracent des frontières et quelles conséquences ont leurs actions ;*
- *Montrer les affrontements, débats et négociations liés aux frontières.*

Approche introductive : les frontières dans le monde d'aujourd'hui.

I/ Des frontières de plus en plus nombreuses.

- Les frontières sont des lignes imaginaires qui délimitent les territoires nationaux et l'espace sur lequel s'exerce la souveraineté des États.

- En cela ce sont les héritières des traités de Westphalie (1648) qui avait redessiné la carte de l'Europe en traçant les limites des États après la Guerre de Trente Ans.
- Ce processus s'est ensuite diffusé aux colonies, puis dans le reste du monde.

- Tout au long du XXe siècle, la fragmentation du monde par le tracé de frontières politiques s'est accentuée.

- La moitié des frontières européennes existaient avant 1914 ;
- Leur multiplication est d'abord la conséquence des guerres mondiales, qui ont provoqué la division des empires ;
- De nouveaux États se sont ainsi constitués.

- La frontiérisation actuelle repose surtout sur l'éclatement de certains États :

- La disparition de l'URSS et de la Yougoslavie ont fait émerger de nouveaux états après la Guerre froide ;
- Des revendications nationalistes ont entraîné la création de nouveaux États-Nations (Monténégro, Soudan du Sud) ;
- De nos jours, des mouvements indépendantistes participent à la montée en puissance des régions et demandent leur propre État (Catalogne, Corse).

Le tracé des frontières n'est donc pas figé mais évolue au gré des situations géopolitiques.

II/ Des frontières plus ou moins marquées.

- Une frontière ne délimite pas seulement une aire de pouvoir, elle a aussi pour fonction de contrôler et filtrer les flux qui la traversent. Les frontières connaissent actuellement un mouvement de fermeture (contrôle des migrations, taxes douanières) qui s'accompagne parfois d'une sécurisation par des barrières frontalières.

- Les barrières frontalières répondent à plusieurs fonctions selon leur porosité :

- Une fonction défensive, notamment le long des lignes de front actuelles ou héritées (entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, le long de la Ligne Verte à Chypre) ;
- Une fonction idéologique : le mur de Berlin séparant un État capitaliste d'un État communiste, la « clôture de sécurité » construite en 2002 séparant Israël des territoires palestiniens ;
- Une fonction de contrôle des flux : en 2003, le Botswana a mis en place 500 km de grillage le long de sa frontière avec le Zimbabwe pour limiter l'immigration.

- Les murs frontalières sont essentiellement construits par les pays riches compte tenu de leur coût : l'Union européenne a ainsi contribué à hauteur de 250 M € pour l'installation de clôtures et de barbelés dans l'enclave espagnole de Ceuta, pour filtrer les flux en provenance du Maroc.

- Dans le même temps, la libéralisation des échanges et la libre circulation des personnes ont provoqué l'ouverture des frontières :

- À l'échelle de l'espace mondial, l'OMC impose une réglementation sur les taxes douanières qui constraint les États à ouvrir leurs frontières aux échanges de biens et services ;
- À l'intérieur des marchés communs comme l'Union Européenne, les frontières sont largement atténuées car elles ont perdu leur fonction de barrière commerciale et sont devenues poreuses.

- La mondialisation ne fait cependant pas disparaître les frontières mais tire parti de ces discontinuités : le marché mondial du travail permet aux entreprises de traverser les frontières et de produire dans des États où les conditions de travail leur sont favorables.

III/ Frontières et ouverture : affirmation d'espaces transfrontaliers.

- Les espaces transfrontaliers apparaissent lorsque des relations fortes et durables se développent de part et d'autre de la frontière. On peut choisir de traverser la frontière pour

- S'approvisionner en biens de consommation moins coûteux ;
- Pour occuper un emploi mieux rémunéré : en 2015, 355,000 Français franchissaient quotidiennement la frontière pour travailler en Suisse, au Luxembourg, en Allemagne ou en Belgique ou à Monaco.

- Les espaces transfrontaliers reposent donc sur des différentiels et sur des relations asymétriques.

- Ils connaissent des recompositions spatiales :

- Les mobilités transfrontalières s'effectuent grâce à des réseaux de transport qui ne s'arrêtent pas à la frontière mais la traversent ;
- Des rapprochements voient le jour dans des domaines économiques (*maquilladoras* à la frontière mexaméricaine), sanitaire (hôpital franco-espagnol de Cerdagne) ou encore culturel.

- Dans ces espaces, la frontière n'est plus une ligne mais une zone.

Axe I/ Tracer des frontières : approche géopolitique.

A) Pour se protéger : le limès rhénan

Depuis le II^e siècle avant J.C., Rome connaît une extension sans précédent. De Cité-État, elle est devenue un véritable empire s'étendant tout autour de la Méditerranée. Afin de garantir la sécurité de son territoire, Rome doit protéger ses frontières. Le *Limes rhénan* est une partie de cette frontière fortifiée. Mais en plus d'avoir une fonction défensive, c'est aussi un espace d'échanges.

1. Un empire en expansion : [cours magistral ou cours dialogué]

- L'empire romain se veut universel : ses seules limites, en théorie, doivent être celles du monde connu.

- Pour les Romains, Rome, l'Italie, la Méditerranée, sont les centres d'un empire dont les périphéries s'étendent dans toutes les directions, à mesure de la réalisation des conquêtes.
- Sous le règne d'Auguste (-27 - +14), Rome connaît une forte période d'expansion. Mais la pacification de la Germanie est un échec : en 9 après J.C., le massacre de trois légions romaines contraint les troupes à se replier sur le Rhin ; Rome a conscience qu'elle ne pourra pas contrôler l'Univers.

- Aux I^{er} et II^{ème} siècles, l'expansion reste continue.

- A l'annexion de royaumes déjà dépendants comme la Maurétanie, la Thrace ou l'Arabie s'ajoutent la conquête de la Bretagne (l'actuelle Grande-Bretagne) puis, sous le règne de Trajan (98-117) celle de la Dacie, au nord du Danube.
- L'Empire connaît toutefois des revers : en Orient, Rome se heurte aux Parthes, dont l'empire s'étend jusqu'en Inde. Les annexions de la Mésopotamie et de l'Arménie restent sans lendemain. Au nord de la Bretagne la résistance des Calédoniens stoppe la progression des armées romaines, qui doivent renoncer à conquérir la totalité de l'île.

2. Le *Limes*, une frontière mouvante. [Synthèse de l'oral des élèves]

- Le *Limes* n'est pas une frontière au sens actuel du terme.

- Son tracé ne résulte pas d'un accord entre États souverains ; c'est Rome qui la fixe, la maintient ou la modifie ;
- Sur plus de 5000 km, le *Limes* prend la forme d'un réseau de routes et de forts ;
- Il s'appuie parfois sur des Fleuves (Rhin, Danube, Euphrate).

Sa vocation principale est militaire mais il n'est pas question d'en faire une barrière infranchissable.

- Le *Limès* contrôle la population.

- À certains endroits, il est formé d'un mur en pierre ou d'une palissade en bois, renforcés de tours de garde. C'est le cas entre le Rhin et le Danube ; c'est aussi le cas au nord de la Bretagne avec le Mur d'Hadrien.

- Même dans ce cas, l'objectif n'est pas purement défensif.

- Il ne faut pas qu'il apparaisse comme un signe de faiblesse ;
- Son but est donc de contrôler les mouvements de population, et de marquer la présence de Rome, de symboliser la limite du monde civilisé.

3. Des zones de peuplement et d'échanges. [Synthèse de l'oral des élèves]

- Une présence civile et militaire.

- Le long du *Limes*, le peuplement est principalement militaire au II^e siècle, l'essentiel des 30 légions de 5000 hommes sont positionnées au frontière de l'Empire ;
- Mais cette présence militaire doublée d'un réseau routier favorise le développement des activités économiques et des villes comme Cologne et Mayence le long du Rhin ou Volubilis en Maurétanie.

- Des échanges commerciaux et culturels.

- Loin de constituer une barrière, c'est une zone de contact entre des populations très diverses : des Romains, des légionnaires issus de tout l'Empire, des marchands, des peuples conquis, des barbares, avec qui les relations sont généralement pacifiques.
- Ces contacts participent à la diffusion du modèle romain aux limites de l'Empire. L'Édit de Caracalla en 212 confirme que le *Limes* est une zone de transition entre le monde civilisé et le monde barbare.

NB : à partir du point suivant, les traces écrites sont envoyées ou distribuées aux élèves qui préparent un exposé sur le point concerné et n'assistent donc pas au cours, et comme complément si les exposés sont incomplets.

B) Pour se partager des territoires : la Conférence de Berlin et le partage de l'Afrique.

L'Afrique apparaît aux Européens comme un territoire vide : non pas d'hommes, mais d'États, avec des frontières comme ils les connaissent.

- Ils considèrent donc que cette terre est à conquérir ;
- Cette conquête se fait progressivement, sans ordre ni loi ;
- Elle part des côtes et rentre dans les terres.

C'est la Course aux Colonies, ou « mélée pour l'Afrique ».

Avant le partage, de nombreuses explorations, britanniques surtout, mais aussi françaises et allemandes, ont mis au jour l'immensité de l'Afrique et son potentiel.

Chaque puissance européenne a ses propres rêves de colonisation, mais ceux-ci s'opposent, et cela risque d'engendrer des conflits en Europe même.

- Le Chancelier Allemand Otto Von Bismarck invite les autres puissances à la Kongokonferenz ;
- Elle a pour but de « régler pacifiquement les conditions favorables au développement du commerce » en Afrique ;
- Mais elle fixe surtout les règles pour le partage des terres, afin d'éviter les conflits.

Ces règles fixées, les frontières futures seront le point de rencontre entre deux puissances colonisatrices.

Les frontières imposées sont discutables :

- Elles prennent parfois en compte les réalités sociales, mais pas toujours : c'est le territoire qui compte, pas les peuples ;
- Elles deviennent fixes, alors qu'auparavant, la frontière westphalienne n'existe pas en Afrique ;
- Elles ont été tracées sur papier sans connaître le terrain, alors que les cartes servent habituellement à représenter un fait établi ; de fait, les tracés théoriques étaient souvent impossibles à respecter.

Bien que les peuples africains n'aient pas été réellement consultés, ils choisiront de conserver ces frontières lors de la Conférence d'Addis-Abeba en 1963.

C) Pour séparer deux systèmes politiques : la frontière entre les deux Corée.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Japon met fin à son occupation de la Corée ; l'URSS s'installe au Nord, les États-Unis au Sud. Ils fixent arbitrairement autour du 38^{ème} parallèle pour contrôler deux zones à peu près égales.

En 1948 naissent les deux républiques coréennes distinctes.

- Une guerre opposera les deux Corée de 1950 à 1953 ;
- L'armistice signé à la fin de la guerre entérine la frontière au 38^{ème} parallèle.

En Corée, la frontière a pour but de séparer deux systèmes politiques, l'un communiste, l'autre capitaliste et libéral :

- C'est une frontière idéologique, qu'on ne peut pas pénétrer ;
- C'est aussi une frontière militarisée, car on se méfie d'une invasion ennemie ;
- Paradoxalement, une zone démilitarisée, large de quelques mètres, est censée assurer la sécurité vis-à-vis de l'autre. Pourtant, plus d'un million de mines antipersonnel y sont réparties.

Depuis quelques années, des tentatives de rapprochement entre les deux Corée sont visibles :

- Un sommet s'est tenu sur cette même frontière à Panmunjeam en 2018 ;
- Les jeux olympiques d'hiver de 2018 ont vu des équipes communes aux deux Corée.

La frontière reste un enjeu pour les deux États : c'est avant tout un lieu de propagande et de démonstration de force ; des deux côtés, on tance le régime adverse.

Axe II/ Les frontières en débat.

En 1945 l'Organisation maritime internationale est créée. Cette même année, la frontière occidentale de l'Allemagne est fixée sur la Ligne Oder-Neisse. Dans les deux cas, l'idée de frontière est mobilisée : dans le premier cas, il s'agit de la dépasser, en actant un principe de libre navigation ; dans le second, l'enjeu est la reconnaissance de cette frontière. Dans ces deux cas également, les relations internationales dépendent de l'acceptation ou non de ces frontières.

A) Reconnaître la frontière : la frontière germano-polonaise de 1919 à 1990, entre guerre et diplomatie.

La frontière polonaise a beaucoup évolué. Au XIX^e siècle, les Polonais ne sont pas indépendants : ils subissent l'autorité du Tsar de Russie, malgré leurs velléités indépendantistes, qui se basent sur la langue et la Religion.

Le traité de Versailles du 28 juin 1919 crée un nouvel État : la Pologne. Certaines populations sont séparées malgré une délimitation des frontières qui se plie au principe des nationalités de la SDN. Comme la Pologne veut un accès à la mer Baltique, le traité prévoit le corridor de Dantzig :

- L'Allemagne est séparée de la Prusse orientale ;
- La ville de Dantzig est en majorité allemande. Dantzig devient ville libre ;
- En 1921 a lieu un référendum et la Pologne gagne la Haute-Silésie.

En 1939, le pays est envahi par les forces allemandes, puis russes, qui en expulsent une partie de la population. La Pologne est dissoute.

En 1945, avant la fin de la 2GM, la conférence de Postdam fixe les nouvelles frontières sur la ligne Oder-Neisse :

- Ni les Polonais, ni les Allemands, ne sont consultés ;
- On s'appuie sur deux fleuves, l'Oder et le Neisse pour attribuer cette délimitation ;
- C'est en réalité une punition de l'Allemagne, qui est une solution comme une autre, puisque plusieurs strates de frontières se sont accumulées avec le temps.
- Près de 8 millions de germanophones sont déplacés et 1 million tué.

Cette reconnaissance est progressive :

- En 1950, la RDA reconnaît la Pologne et la Ligne Oder-Neisse comme frontière ;
- En 1970, la RFA reconnaît à son tour la Pologne et la ligne Oder-Neisse ;
- Enfin en 1991, c'est au tour de l'Allemagne réunifiée, dont les Polonais craignait qu'elle ne veuille récupérer des territoires ou se venger des morts et déplacés.

B) Dépasser les frontières : le droit de la mer.

Le droit de la mer est identique sur l'ensemble des mers et océans, indépendamment des frontières.

Le premier point législatif est celui de la propriété : une partie appartient aux États, l'autre est internationale.

- La convention de Montego Bay fixe depuis 1982 les eaux territoriales, la zone contiguë, la Zone Économique Exclusive et la zone internationale.
- Toutes ces limites sont fixées à partir de la ligne de base, qui elle appartient à un État.
- Une dérogation existe : c'est la prolongation du plateau continental.

Le second point est celui de la traversée : celle-ci est moins encadrée que les ressources.

- La libre circulation sur les espaces maritimes est un principe quasi-universel, pourvu que les bateaux soient déclarés et civils (pas militaires) ;
- Les États contrôlent néanmoins les passages dans les eaux territoriales.

Néanmoins, la fixation des limites peut être interprétée de différentes manières, parfois opposées.

- Au pôle Nord, six pays revendiquent des territoires qu'ils justifient par la continuité avec leurs lignes de base, mais ces revendications se croisent.
- En Mer de Chine, plusieurs archipels sont discutés (Paracels, Spratleys...) car les ZEE attachées sont importantes.

Aujourd'hui, le droit de la mer fait face à trois facteurs.

- De nouveaux espaces sont revendiqués car le réchauffement climatique permet d'envisager de les utiliser pour circuler ou pour récupérer les ressources.
- La préservation des ressources marines est perçue comme une nécessité ; de nombreux sanctuaires marins sont ainsi créés ; cependant, certains apparaissent comme des prétextes écologiques pour imposer sa domination.

- Les progrès technologiques attisent les appétits des pays les plus développés : la surface voit de plus en plus de navires, les ressources halieutiques du mur d'eau de plus en convoitées, de même que les ressources minérales et énergétiques des fonds marins.

Conclusion : Aujourd'hui, les mers et océans apparaissent comme de nouvelles frontières : tout l'espace terrestre est occupé (sauf l'Antarctique), et les progrès technologiques permettent de s'y projeter. On voit donc que les débats sur les frontières terrestres se déplacent vers les frontières maritimes, bien qu'elles ne soient qu'une projection imparfaite de l'exercice de la souveraineté des États.

Objet de travail conclusif : Les frontières internes et externes de l'Union Européenne.

Leur fermeture, décidée pendant la pandémie du Covid-19, nous a rappelé que les frontières de l'Union Européenne existent. Présentant une grande diversité de formes et de dynamiques, ces frontières internes et externes de l'Union Européenne sont, comme dans les exemples étudiés dans les cas précédents, au cœur d'enjeux géopolitiques mais aussi sociaux et économiques. Si l'intensité des flux et les logiques de coopération ont fait émerger des espaces transfrontaliers, les frontières européennes font aussi l'objet de tensions et de débats.

Problématique : Comment caractériser les frontières internes, régulièrement traversées, et externes d'une union d'États imparfaite mais de plus en plus intégrée ?

A) Les enjeux de Schengen et du contrôle aux frontières : Venir en Europe, passer la frontière.

Il ne faut pas confondre Espace Schengen, Union Européenne et Europe.

- L'Espace Schengen est un espace de libre-circulation des personnes entre les États signataires des accords de Schengen ;
- L'Europe est une entité géographique s'étendant de la péninsule ibérique au sud-ouest à la mer Noire au sud-est, aux monts Oural au Nord-Est, et à l'Islande au Nord-Ouest ;
- L'Union Européenne est une association politique d'États qui vise à faciliter les relations entre leurs habitants.

Tous les pays d'Europe ne font pas partie de l'Union européenne (Suisse, Islande, Norvège, Ukraine...). Certains pays membres de l'Union européenne ne font pas partie de l'Espace Schengen (Royaume-Uni - jusqu'au Brexit - Irlande ...) ou y sont rentrés tardivement (Roumanie, Croatie, Bulgarie) mais à l'inverse, certains pays non-membres de l'UE sont partie prenante des Accords de Schengen (Norvège, Suisse, Islande).

Si la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace Schengen est la règle, les pays conservent le droit de contrôler les flux.

- À l'extérieur des frontières, c'est l'agence européenne Frontex qui est chargée de contrôler l'accès ; c'est une force commune formée d'agents de tous les pays membres de l'Espace Schengen ; les frontières extérieures se ferment de plus en plus comme en témoignent les murs en Hongrie, les *smart borders* dans plusieurs pays ;
- À l'intérieur, les contrôles sont toujours possibles même si les accords abolissent les contrôles aux frontières intérieures ; dans un contexte de pression migratoire, de risques terroristes et de pandémie, l'efficacité des frontières extérieures est source de débats et remet en question le projet européen de libre circulation des citoyens ;
- Les points d'entrée stratégiques (détroit de Gibraltar, îles grecques) sont surveillés, comme les aéroports internationaux (Roissy) et certains ports (Calais). Des accords associent certains pays voisins à la surveillance en échange d'aides (Turquie, Maroc).

B) Les frontières d'un État adhérent : l'Irlande.

L'Irlande a rejoint l'Union Européenne en 1973, la même année que le Royaume-Uni et le Danemark.

- Elle ne fait pas partie de l'espace Schengen, la libre circulation des personnes entre le pays et l'Europe n'est donc pas automatique ; cela est en partie dû au fait que le R-U n'en fait pas non plus partie, et que la frontière entre les deux pays était ouverte, pour des raisons historiques ;
- L'île d'Irlande est un territoire lié à la couronne britannique depuis plusieurs siècles. Au début du XX^{ème} siècle, la Guerre Civile d'Irlande permet au sud du pays d'accéder à une certaine autonomie, l'île est divisée en deux entre un Sud dominé par les Républicains catholiques et un Nord majoritairement protestant et fidèle à la couronne Britannique. En 1948, l'Irlande accède officiellement à l'indépendance, mais le nord fait jouer la clause lui permettant de rejoindre le Royaume-Uni : L'île est donc divisée entre deux États distincts ;

- Entre 1968 et 1998, une période de « troubles » (guerre civile) éclate en Irlande du Nord, les tensions entre unionistes protestants et indépendantistes catholiques étant à leur apogée. La frontière est alors militarisée, avec un mur, des postes frontières et des miradors ;
- En 1998, l'Accord du Vendredi Saint marque la fin de la Guerre Civile mais aussi la fin des contrôles militaires à la frontière et l'ouverture de la frontière : pour les marchandises, cela est automatique car les deux pays ont signé le traité de Maastricht en 1992, pour les personnes il s'agit d'un accord entre les deux États puisqu'ils ne font pas partie de l'espace Schengen.

En 2016, les Britanniques votent en majorité pour le Brexit, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. La sortie de l'UE entraîne la création de nouvelles relations qu'il faut négocier. Néanmoins, la question de la frontière irlandaise pose des problèmes.

- La frontière devient une frontière extérieure de l'UE, entraînant légalement des contrôles à la frontière, pour les personnes comme pour les marchandises ;
- Mais la réinstauration d'une frontière risque de rappeler les troubles qui pesaient sur l'île avant l'Accord du Vendredi Saint : aucun pays ne souhaite donc avoir un retour des contrôles des personnes ;
- Par ailleurs, un espace transfrontalier dynamique s'est créé dans cette zone, dans laquelle vivent 500,000 Irlandais et Britanniques de l'autre côté de la frontière, donc 35,000 la traversent quotidiennement. 400,000 emplois dépendent du commerce entre les deux pays ;
- Enfin, cet espace frontalier a créé des accords dans différents domaines : santé, pêche, éducation... la réapparition d'une frontière mènerait à la fin de ces accords.

Et pourtant, le Brexit doit entraîner une frontière : le R-U souhaite garder la main-mise sur les flux de personnes et de biens ; l'UE veut aussi s'assurer que les dispositions légales soient respectées dans le commerce. Enfin, si le RU a majoritairement voté « leave », l'Irlande du Nord a voté « remain » à 55,7 %, ce qui n'arrange rien.

Plusieurs solutions sont envisagées.

- La première consiste à faire fi des considérations du passé et à réinstaurer une frontière. Cette solution ne convainc personne car tout le monde est conscient des risques de troubles que cela occasionnerait, et les Britanniques ont beaucoup d'intérêts économiques en Irlande du Nord ;
- La deuxième consiste à ne pas avoir de frontière : cela pose le problème de la légalité des échanges, notamment de marchandises : il serait alors possible de faire passer librement des marchandises de n'importe quel pays de l'UE vers le R-U, en le faisant simplement transiter par l'Irlande, ce qui éviterait frais de douane, contrôles sanitaires, ... cette solution n'est donc pas non plus envisageable ;
- Une solution alternative est proposée par le gouvernement de Theresa MAY : la Backstop, ou « filet de sécurité », qui consisterait à ce qu'il n'y ait pas de frontière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord, mais en contrepartie une frontière existerait entre l'Irlande du Nord et le Royaume-Uni, ce qui pose le problème d'une frontière à l'intérieur même du R-U. Le parlement britannique a refusé cette option, car cela empêcherait un véritable divorce avec l'UE ce qui a fait chuter ce gouvernement, remplacé par celui de B. JOHNSON.

C) Les espaces transfrontalier intra-européens : passer et dépasser la frontière au quotidien.

Cette dernière trace écrite est rédigée avec les élèves, ce qui permet de leur montrer qu'ils ont acquis, au fil des exposés, une capacité à sélectionner les éléments à retenir et à les rédiger de manière claire.

Organisation de l'activité

Groupe / séance	Recherches guidées au CDI	Le Limès Rhénan	La conférence de Berlin	Les deux Corée	La frontière germano-polonaise partie 1	La frontière germano-polonaise partie 2	Le droit de la mer	Schengen	Frontières d'un État adhérent
Groupe 1	CDI	CDI	Exposé	cours	cours	cours	cours	cours	cours
Groupe 2	CDI	cours	CDI	Exposé	cours	cours	cours	cours	cours
Groupe 3	CDI	cours	cours	CDI	Exposé	cours	cours	cours	cours

Groupe 4	CDI	cours	cours	cours	CDI	Exposé	cours	cours	cours
Groupe 5	CDI	cours	cours	cours	CDI	Exposé	cours	cours	cours
Groupe 6	CDI	cours	cours	cours	cours	CDI	Exposé	cours	cours
Groupe 7	CDI	cours	cours	cours	cours	cours	cours	CDI	Exposé

Consignes :

Deux premières heures : au CDI, vous travaillez en groupe : vous prenez connaissance du document de référence pour guider votre travail, et vous récupérez les corpus documentaires prévus pour votre travail. Vous réfléchissez à la répartition du travail, et vous fixez des dates butoir pour réaliser les travaux dans les temps. Puis vous commencez vos recherches. Vous commencez à remplir le document de référence en parallèle de vos recherches.

Deux heures suivantes : vous êtes en autonomie au CDI, vous continuez vos travaux de recherches, réalisez le diaporama, remplissez le document de référence, et préparez l'exercice d'approfondissement.

Séance de passage de l'exposé : vous passez à l'oral et faites travailler vos camarades sur un exercice au choix.

Après l'exposé : vous remplissez de manière individuelle l'analyse réflexive de l'ensemble du travail, que vous renverrez par mail sous le modèle Nom prénom HGGSP.

Niveau de maîtrise attendu :

Item/ maîtrise	Non maîtrisé	Début de maîtrise	Bonne maîtrise	Excellent maîtrise
Respecter les consignes				Niveau cible
Produire un travail clair pour ses camarades			Niveau cible	
Organiser son temps			Niveau cible	
Se répartir les tâches			Niveau cible	
Analyser son travail			Niveau cible	

Déroulement du thème :

2 premières heures : l'introduction théorique est réalisée par l'enseignant, qui explicite le déroulement du thème. Les élèves se répartissent en 8 ou 9 groupes.

2 heures suivantes : tous les élèves vont au CDI avec l'enseignant. Ils commencent leurs recherches à partir des corpus distribués sur clef usb (scan des manuels). L'enseignant répond aux questions des élèves et les aide à commencer à remplir le fascicule.

5^{ème} et 6^{ème} heures : début du roulement.

- Les élèves qui feront le premier exposé (la Conférence de Berlin) sont en autonomie au CDI.
- L'enseignant traite *le Limes rhénan* avec le reste de la classe (et distribuera la trace écrite aux élèves qui sont au CDI).

7^{ème} et 8^{ème} heures :

- Les élèves qui travaillent sur les 2 Corée vont au CDI.
- Les élèves qui travaillent sur la Conférence de Berlin font leur exposé (+ travail d'approfondissement). L'enseignant complète le passage : si le groupe utilise 1h30, l'enseignant dispose de 30 minutes pour la reprise. Le contenu et la forme de la prestation sont abordés, en faisant participer les élèves de la classe.

9^{ème} et 10^{ème} heures :

- Les élèves qui travaillent sur les 2 Corée font leur exposé.
- Les élèves qui travaillent sur la frontière germano-polonaise vont au CDI, et ainsi de suite.

À chaque séance, l'enseignant distribue la trace écrite aux élèves qui n'ont pas assisté à l'exposé car préparant le leur au CDI, ainsi qu'aux éventuels absents.

Les élèves disposent de 15 jours pour rendre le fascicule rempli (PDF modifiable), délai au-delà duquel leur exposé est trop lointain pour être analysé correctement.

L'exercice d'approfondissement est proposé par les élèves, mais doit viser la compréhension et non uniquement la connaissance. Il n'est pas évalué par l'enseignant, mais les élèves peuvent le ramasser pour vérifier que leurs camarades ont bien compris l'exposé.